

News

Sept 15



Hilde Vernailen
Président

Les mutuelles opèrent aujourd'hui dans un contexte européen incertain et doivent faire face à bon nombre de défis juridiques, économiques et culturels. Un cadre juridique européen reconnaissant les mutuelles apporterait une égalité des chances, permettant aux mutuelles de bénéficier des mêmes instruments et possibilités que les autres structures organisationnelles sociales et économiques.

Chers collègues,

Le rôle de l'AMICE est de faire entendre la voix du secteur de l'assurance mutuelle et de plaider auprès des décideurs politiques européens pour obtenir une reconnaissance de ce modèle d'entreprise. Notre interaction avec les députés du Parlement européen est par conséquent capitale. Depuis notre petit-déjeuner débat au Parlement européen en février, lors duquel nous avons présenté le Manifeste de l'assurance mutuelle et coopérative européenne, j'ai eu plusieurs réunions positives avec des députés européens belges en vue de promouvoir le Manifeste et ses propositions. Je serais très intéressée de connaître le résultat de vos rencontres sur votre terrain ou à Bruxelles.

À travers l'Intergroupe Économie sociale, nous avons également eu la possibilité de faire entendre notre voix lors d'auditions organisées au Parlement européen. Lors de l'audition de juin, Christophe Ollivier, membre du Conseil d'administration de l'AMICE, a souligné l'importance des coopératives et mutuelles d'assurance dans l'économie européenne et mis en avant leur rôle d'investisseur dans le financement de l'économie sociale. Grzegorz Buczkowski, un autre de mes collègues du Conseil d'administration, représentait notre association à l'audition de la semaine dernière. Il a expliqué les difficultés rencontrées par les mutuelles qui opèrent dans l'Union européenne et a insisté sur la nécessité — et l'intérêt — d'une reconnaissance juridique des mutuelles.

Malheureusement, le déficit général de compréhension des spécificités des mutuelles, de leur mode de gouvernement ou de financement, par exemple, fait que, comme nous le savons tous, les réglementations européennes — et notamment les exigences de Solvabilité II — ne sont pas conçues en tenant compte des mutuelles. Ce manque de compréhension constitue également un obstacle important à la promotion de la mutualité dans l'ensemble de l'Union européenne.

Côté promotion, justement, je suis ravie de constater que vous avez été nombreux à envoyer au Secrétariat le récit de la création de votre organisation en vue de la publication prochaine d'une brochure sur les origines de la mutualité. C'est une manière très positive de montrer la diversité de notre secteur, tant dans le passé qu'à l'heure actuelle. C'est aussi un bon exemple de participation des membres aux activités de l'AMICE, que je vous encourage tous à suivre autant que possible.

Hilde Vernailen

→ Dans ce numéro

- Editorial du Président Page 1
- Entretien avec MEP Jens Nilsson..... Page 2
- Infos Assistance Page 2
- Infos Plaidoyer Page 3
- Infos Promotion..... Page 4
- Calendrier de l'AMICE 2015-2016 Page 5
- Événements extérieurs - Calendrier 2015-2016 Page 5

Entretien avec Jens Nilsson, député au Parlement européen

L'eurodéputé suédois Jens Nilsson est le président de l'Inter groupe Économie sociale au Parlement européen (SEIG). L'AMICE a eu un entretien avec lui à l'issue de l'audition du 23 septembre dernier:

1) *L'Inter groupe Économie sociale au Parlement européen a été ré-établi lors de la Conférence des présidents du Parlement européen du 11 décembre 2014. Quels sont ses principaux objectifs pour l'actuelle législature parlementaire?*



L'Inter groupe Économie sociale au Parlement européen (SEIG) a pour objet de promouvoir les entreprises de l'économie sociale afin de parvenir à une reconnaissance juridique de ce secteur en Europe. Nous le ferons en lançant des débats et des études sur l'économie sociale au Parlement européen. Nous interviendrons également dans les réunions des commissions parlementaires portant sur les questions et rapports liés à l'économie sociale, en proposant des amendements ou par d'autres initiatives, en fonction du contexte. Nous aurons aussi un contact permanent avec la Commission et le Conseil sur tous les thèmes importants

pour le secteur de l'économie sociale. Le SEIG, avec le soutien de l'organisation représentative au niveau européen Social Economy Europe, réunira les principaux acteurs et organisations de l'économie sociale pour mener des actions communes visant à influencer l'élaboration des politiques de l'Union dans ce domaine. Par ailleurs, nous encouragerons les parlementaires européens à engager, dans leur pays d'origine, un dialogue avec des responsables politiques et d'autres acteurs de l'économie sociale, afin de les convaincre d'influer sur la position de leur État membre au sein du Conseil.

2) *Pourquoi une reconnaissance juridique des mutuelles est-elle nécessaire?*

Il est primordial que les mutuelles soient reconnues comme une forme juridique habilitée à opérer des activités transfrontières dans l'Union européenne. La reconnaissance de leur existence juridique aurait un effet stimulant sur le développement du modèle social européen. Les mutuelles sont d'importants investisseurs, qui poursuivent des objectifs à long terme, portés par un management centré de manière unique sur les client/assurés. Elles doivent pouvoir exercer leurs activités dans l'ensemble de l'Union européenne, individuellement ou en groupe. Cela leur permettrait aussi de renforcer leur rôle en matière d'investissements pour la création d'emplois et le développement durable.

3) *Selon-vous, de quelle manière le Parlement européen peut-il contribuer à la concrétisation de cette reconnaissance juridique?*

Ce n'est pas simple. Par exemple, si certains États membres bloquent le projet, le Parlement européen pourrait s'efforcer de les convaincre, à travers des actions menées au Parlement et des débats expliquant quels instruments juridiques seront élaborés et comment ils le seront, l'objectif étant de leur faire comprendre l'importance d'une reconnaissance juridique des mutuelles.

4) *Quelles sont les principales conclusions de l'audition d'aujourd'hui sur la reconnaissance juridique des mutuelles d'assurance?*

Il importe que les quatre groupes politiques du Parlement européen adoptent une stratégie commune et puissent ainsi se soutenir mutuellement dans le processus politique. Nous devons réfléchir à la façon de vaincre la résistance de certains États membres à l'égard de ce projet.

5) *Voyez-vous d'autres actions concrètes à mener pour améliorer la visibilité et assurer la pérennité du secteur mutualiste?*

J'ai plusieurs pistes à proposer: une forte coopération entre les mutuelles en Europe, une stratégie politique commune permettant de convaincre les États membres opposés à une reconnaissance juridique européenne. Peut-être aussi, la publication d'une étude de l'OCDE montrant le potentiel que représente le secteur de l'économie sociale en termes de création d'emplois, d'inclusion sociale et de développement durable dans le contexte de l'économie mondiale.

Merci de nous avoir accordé cet entretien

Infos Assistance

Responsabilité sociale de l'entreprise

Le groupe de travail RSE tiendra sa prochaine réunion à la MACIF (Paris) le 16 octobre. Ce même jour, aura lieu la présentation officielle du guide pour **améliorer les méthodes de gestion des risques en assurance par l'intégration de la RSE**. L'objectif de ce guide est de montrer la contribution de la RSE au contrôle des risques — opérationnels et stratégiques — et de fournir une méthodologie pour faciliter sa mise en œuvre opérationnelle. L'autre thème majeur à l'ordre du jour de la réunion sera le changement climatique et les actions des membres de l'AMICE dans ce domaine, notamment en vue de la Conférence sur le Climat (COP21).

La réunion suivante du groupe de travail RSE est prévue le 18 novembre.

Santé et Réassurance

Pour rappel, le groupe de travail **Santé** de l'AMICE se réunira le 15 octobre dans les bureaux de l'AMICE, avec à l'ordre du jour, une présentation du système de santé danois et l'état d'avancement de l'étude sur l'innovation en matière de santé.

Le groupe de travail **Réassurance** a tenu une réunion en ligne le 28 septembre pour discuter des préparatifs de la Réunion des professionnels de l'assurance (MORO), organisée par l'ICMIF du 6 au 8 juin 2016 à Londres, et des possibilités de contribution du groupe de travail à cet événement.

Petites et moyennes entreprises membres de l'AMICE

Un peu plus d'un tiers des PME membres de l'AMICE ont répondu à l'enquête réalisée au printemps en vue de mieux définir l'assistance que pourrait leur apporter l'AMICE. Si vous souhaitez encore ajouter des commentaires, ils seront bienvenus et précieux.

Les réponses reçues indiquent que les membres apprécient la possibilité de participer en ligne ou par téléphone aux réunions des groupes de travail afin d'éviter les déplacements. Cette possibilité existe maintenant pour tous les groupes de travail. Nous vous invitons à contacter le Secrétariat pour toute question sur ce mode de participation. Les membres ont également souligné l'utilité d'avoir des échanges sur les meilleures pratiques, que ce soit par la participation à des séminaires ou par la diffusion d'études de cas.

L'enquête montre que le manque de temps et les contraintes linguistiques restent un obstacle, mais fait aussi ressortir l'utilité d'une coordination au niveau national, par exemple via une association existante. L'utilisation des réseaux sociaux figure également parmi les suggestions que le Secrétariat ne manquera pas d'examiner.

→ AMICE sur Twitter



Vous pouvez désormais suivre l'AMICE sur Twitter: @AMICE_Mutuals

Infos Plaidoyer

Solvabilité II

Après des mois de plaidoyer intensif, l'AMICE salue la décision prise cet été par l'EIOPA d'autoriser les autorités nationales de contrôle à exempter les sociétés d'assurance de l'obligation de communiquer certaines informations sur les notations de crédit de leur portefeuille d'investissement si la société a externalisé la gestion de ces actifs. La proposition initiale, fortement contestée par les membres de l'AMICE, aurait contraint les sociétés d'assurance à payer entre 300 000 et 1 000 000 d'euros par an aux agences de notation pour pouvoir communiquer l'information requise.

Dans d'autres domaines, l'activité législative se poursuit: la Commission européenne a déposé une proposition de révision des actes délégués, qui devrait entrer en vigueur avant la pleine applicabilité du cadre Solvabilité II à compter du 1er janvier 2016. Les propositions de modification des mesures d'exécution de Solvabilité II tiennent compte de la nature particulière de certains investissements à long terme et permettent de traiter de manière plus adaptée dans la formule standard de Solvabilité II les investissements dans des projets infrastructurels. L'AMICE soutient cette proposition, qui vise à promouvoir la croissance et l'emploi, mais estime qu'investir dans les infrastructures devrait être possible pour toutes les sociétés d'assurance et non uniquement pour celles qui utilisent un modèle interne. La proposition actuelle devrait être modifiée en conséquence si la Commission européenne veut créer des conditions équitables pour tous les acteurs du marché.

Au niveau national, il y a encore beaucoup de pain sur la planche: le délai de transposition de Solvabilité II en droit national a expiré le 31 mars dernier, mais le processus législatif est toujours en cours dans environ la moitié des pays de l'Union européenne. De ce fait, les autorités de contrôle de ces pays ont engagé différents processus informels avec leurs entreprises, vu qu'elles n'ont pas le pouvoir d'approuver les demandes concernant les fonds propres auxiliaires (par exemple, les rappels de cotisations), l'évaluation des passifs (correction pour volatilité et ajustement égalisateur), les paramètres propres à l'entreprise et les modèles internes. L'absence de cadre juridique met en péril la transition vers Solvabilité II, sachant que les contrôleurs peuvent prendre jusqu'à six mois pour rendre leur avis sur les modèles internes et autres demandes, soit plus que le temps restant avant l'entrée en vigueur de Solvabilité II au 1er janvier 2016.

Une chose est en tout cas sûre: le taux à terme ultime (UFR - ultimate forward rate) ne changera pas d'ici l'entrée en vigueur du nouveau régime, comme l'a confirmé le 15 septembre le président de l'EIOPA, Gabriel Bernardino. M. Bernardino a cependant aussi confirmé que l'EIOPA examine la méthode de calcul de l'UFR et lancera en 2016 une vaste consultation sur la révision de cette méthode. Cette démarche vient en réponse aux pressions accrues du Comité européen du risque systémique (CERS) qui, dans un rapport confidentiel, a soutenu que la mesure masquait les coûts réels des passifs des sociétés d'assurance. Le taux à terme ultime (UFR) est fixé à 4,2 % pour l'euro. Il ne s'agit toutefois pas d'un taux actuel mais d'un taux d'intérêt à long terme et, en ce qui concerne l'euro, il ne s'applique pas pleinement avant une échéance de 60 ans. Les actes délégués relatifs à Solvabilité II précisent que le taux à terme ultime est «stable dans le temps et ne varie qu'en raison de changements dans les anticipations à long terme». Lors d'un atelier organisé par l'EIOPA à Francfort mi-juillet, l'AMICE a déclaré que la valeur de l'UFR devait garantir une stabilité des flux et que tout changement devait être anticipé pour permettre au secteur de s'y préparer.

→ Solvabilité II Seminar

L'AMICE poursuit sa série de séminaires sur Solvabilité II en organisant, le 3 novembre, à Paris, un séminaire sur l'après-mise en œuvre du nouveau régime. Nous vous invitons à contacter [Silvia Herms](#) pour plus d'informations ou [Tatiana Paraskeva](#) pour les modalités d'inscription.

Affaires réglementaires

La prochaine réunion du groupe de travail Affaires réglementaires se tiendra à la mutuelle Folksam (Stockholm) le 1er octobre 2015. Les points d'actualité traités lors de cette réunion seront la distribution en assurances (DDA et réglementation PRIIPs de niveau 2), les régimes de garantie des assurances, la vente croisée, le RECA, la protection des données et le plan d'action sur l'UMC. Le groupe de travail abordera également diverses questions concernant, notamment, le gouvernement d'entreprise, l'économie sociale et le dialogue social.

L'AMICE a transmis, le 17 août, ses [observations \(EN\)](#) en réponse à la consultation de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AIS) sur la nouvelle version des principes de base en matière d'assurance applicables à la **gouvernance d'entreprise**. Elle a notamment souligné la nécessité de maintenir des normes suffisamment souples pour tenir compte de la variété des structures d'entreprises et des régimes juridiques. L'AMICE a rédigé ses observations en étroite coopération avec l'ICMIF mais a remis une réponse séparée à la consultation. L'Association a également apporté une contribution à la [réponse \(EN\)](#) de la GFIA sur la refonte des PBA par l'AICA.

Le 23 septembre, l'Intergroupe **Économie sociale** au Parlement européen a tenu sa troisième audition publique sur le cadre juridique applicable aux entreprises du secteur de l'économie sociale. Grzegorz Buczkowski, membre du Conseil d'administration de l'AMICE, a exposé les obstacles juridiques auxquels sont confrontées les mutuelles dans l'Union européenne et a souligné le besoin d'une reconnaissance juridique des mutuelles. Lors de la deuxième audition publique organisée en juin dernier sur le financement des entreprises du secteur de l'économie sociale, Christophe Ollivier, membre du Conseil d'administration de l'AMICE, avait mis en avant le rôle des mutuelles et coopératives d'assurance dans le financement de l'économie sociale.

Outre la coordination des travaux de l'Intergroupe Économie sociale au PE, Social Economy Europe a également rédigé un livre blanc (auquel a contribué l'AMICE) en vue de présenter ses objectifs politiques aux décideurs politiques européens. Le document appelle à une série d'actions européennes pour soutenir le développement des entreprises de l'économie sociale et réclame une meilleure reconnaissance de la valeur ajoutée de ces entreprises.

L'AMICE a également contribué à l'élaboration du document commun publié par Social Economy Europe et formulant des propositions spécifiques pour les Conclusions du Conseil concernant l'économie sociale, qui seront présentées par la **Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE** et soumises au vote en décembre. Une importante conférence dédiée au renforcement des entreprises sociales en Europe («[Boosting Social Enterprises in Europe](#)») aura également lieu les 3 et 4 décembre à Luxembourg.



Le Comité européen du dialogue social sectoriel des assurances a officiellement lancé son projet sur le défi démographique dans le secteur européen de l'assurance («The demographic challenge revisited: Innovative measures in the European insurance sector») lors d'un atelier organisé à Bratislava le 17 septembre. Ce projet débouchera sur la publication en 2016 d'un recueil des meilleures pratiques des sociétés d'assurance en Europe sur les thèmes de l'équilibre vie professionnelle/vie privée, des qualifications et de l'apprentissage tout au long de la vie, de la santé et de la sécurité au travail, du télétravail et de l'allongement de la vie active.

Infos Promotion

Dernière occasion de s'inscrire au séminaire sur la communication (22 et 23 octobre)

Le séminaire, intitulé «La communication des mutuelles à l'ère du numérique - Comment livrer un contenu de qualité et interagir efficacement avec la clientèle et les médias», rassemblera des professionnels de la communication envoyés par divers membres de l'AMICE en Europe. Ces deux journées de séminaire dans la belle ville de Barcelone seront l'occasion pour les participants d'élargir leurs connaissances, d'échanger leurs expériences et d'établir des liens.



Tout au long des quatre sessions du séminaire, des membres de l'AMICE viendront présenter des études de cas sur leurs expériences avec la presse et les clients, sur les médias sociaux et sur l'organisation de la communication au sein de leur entreprise. Des experts, dont le journaliste et directeur-présentateur TV espagnol Albert Closas, expliqueront le type de journalisme économique à présenter aujourd'hui au public. Le [programme complet \(EN\)](#) est à présent disponible. Il est encore possible de s'inscrire en remplissant le [formulaire d'inscription \(EN\)](#), à renvoyer au Secrétariat avant le 15 octobre 2015. Pour information, Mutual Médica a négocié des tarifs préférentiels avec certains hôtels du centre de Barcelone. Pour plus de renseignements, voir la [fiche d'informations pratiques \(EN\)](#). Le Secrétariat se réjouit de vous rencontrer à Barcelone!



Groupe de travail Promotion des valeurs des mutuelles et coopératives

Le groupe de travail Promotion s'est réuni le 3 septembre à Bruxelles pour peaufiner les articles envoyés par des membres de l'AMICE aux fins d'une publication sur les origines des mutuelles. Le groupe de travail et le Secrétariat remercient vivement les membres de l'AMICE qui ont contribué à la réalisation de ce projet. Les nombreux articles de qualité reçus montrent la diversité des motifs et du parcours de création des mutuelles et coopératives d'assurance dans les pays qui ont participé au projet. L'objectif est de publier sous forme imprimée les vingt récits illustrant les origines les plus diverses des mutuelles.

Le groupe de travail Promotion a également discuté de l'élaboration d'un document de communication visant à attirer l'attention sur l'Étude Panteia. Cette étude très intéressante et très complète sur «la situation actuelle et les perspectives des mutuelles en Europe» a été publiée par la Commission européenne en novembre 2012 mais n'a pas reçu l'attention qu'elle méritait. Le document de communication, rédigé conjointement avec l'AIM, sera envoyé à toutes les parties prenantes dans le but de leur rappeler l'existence de ce rapport et de promouvoir notre secteur.

Groupe de travail Communications

Le groupe de travail Communications s'est réuni à Bruxelles le 8 septembre pour finaliser l'organisation du séminaire de l'AMICE sur la communication et réexaminer son plan de travail annuel sur la base des résultats de l'enquête sur la communication. Par rapport aux autres années, le taux de participation à cette enquête a été très faible. Pourtant, le feedback des membres est essentiel pour l'AMICE car il permet au Secrétariat de mieux servir les intérêts des membres et de leur venir en aide plus efficacement. Nous vous invitons donc à l'avenir à prendre quelques minutes de votre temps pour répondre aux enquêtes de l'AMICE.

Globalement, les répondants se déclarent satisfaits des activités de communication de l'AMICE. Tous se sentent très bien ou assez bien informés par l'AMICE. Le nombre de visites du site web de l'AMICE est en augmentation, 20 % des répondants indiquant l'avoir consulté au moins une dizaine de fois au cours des six derniers mois. La Newsletter est moins lue qu'en 2013: 83 % des répondants indiquent l'avoir lue à trois ou quatre reprises. En revanche, pratiquement tous les répondants (97,1 %) lisent le Briefing et 93,3 % le jugent de bonne ou d'excellente qualité. Le rapport de l'enquête est disponible en suivant ce [lien](#).



Le groupe de travail Communications a également progressé dans la préparation du programme du Congrès 2016 de l'AMICE, intitulé «#Mutualité, l'assurance de l'avenir». Comme le très apprécié Congrès 2014, celui de 2016 comportera quatre sessions thématiques, avec des présentations d'experts externes et de membres de l'AMICE. La première session sera consacrée au programme législatif de l'Union européenne et à sa volonté déclarée de protéger les consommateurs. La deuxième session examinera le modèle mutualiste, qui présente de nombreuses similitudes avec la nouvelle économie collaborative. La troisième session portera sur la numérisation et ses effets sur les activités des mutuelles et coopératives d'assurance. Le Congrès se clôturera par une session sur la gestion du capital. De plus amples informations seront prochainement publiées sur le site web de l'AMICE.

→ Calendrier 2015-2016 de l'AMICE

- 1er octobre Stockholm..... Groupe de travail Affaires réglementaires
- 13 octobre Bruxelles..... Groupe de travail Solvabilité II
- 15 octobre Bruxelles..... Groupe de travail Santé
- 16 octobre Paris Groupe de travail RSE
- 22-23 octobre Barcelone Séminaire Communication
- 29 octobre Cologne Réunion des associations nationales
- 5 novembre Paris Séminaire Solvabilité II
- 13 novembre Bruxelles..... Groupe de travail Solvabilité II
- 16 novembre Bruxelles..... Groupe de travail Promotion
- 17 novembre Bruxelles..... Groupe de travail Communications
- 18 novembre Paris Groupe de travail RSE
- 24 novembre Athènes..... Réunion du Conseil d'administration
- 11 décembre Bruxelles..... Groupe de travail Solvabilité II

- 1-3 juin..... Gent Congrès de l'AMICE

→ Événements extérieurs - Calendrier 2015-2016

- 7-9 octobre Minnesota, USA ... Conférence biennale de l'ICMIF
- 23-24 novembre Londres Conférence «Embedding the ORSA and Linking it with Business Strategy»
Marcus evans conference
- 24 novembre Paris Colloque 2015 - Stratégies ESG pour investisseurs responsables
Novethic
- 26 novembre Paris Solvabilité II
Les Echos
- 3-4 décembre Luxembourg Conférence de la Présidence luxembourgeoise du Conseil
«Boosting social enterprises in Europe»

- 6-8 juin..... Londres..... Réunion des professionnels de l'assurance (MORO),
organisée par l'ICMIF

